



Bilan de la gestion des matières résiduelles 2016

Avril 2016

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	3
2. QUANTITÉS	4
2.1. Quantités totales 2011-2016	4
2.2. Quantités par habitant.....	5
2.3. Quantités reçues à l'écocentre en 2016	6
2.4. Résidus domestiques dangereux	6
2.5. Halocarbures.....	7
3. COMPARAISON À L'ÉCHELLE DU QUÉBEC.....	7
3.1. Quantités éliminées.....	7
3.2. Performance 3RV.....	8
3.3. Performance du taux de recyclage.....	9
4. COMMENT AMÉLIORER LA PERFORMANCE?	9
4.1. Comment réduire?	10
4.2. Comment réemployer?.....	10
4.3. Comment disposer de manière sécuritaire certaines matières?	10
4.4. Disposer adéquatement les RDD	10
4.5. Disposer les produits électroniques.....	11
4.6. Dépolluer et traiter les appareils contenant les halocarbures	11
5. QUELS SONT LES AVANTAGES D'AMÉLIORER LA PERFORMANCE?.....	11
6. PROJETS EN COURS.....	12
6.1. Mise en œuvre du plan de communication.....	12
6.2. Généraliser le recyclage dans les multilogements.....	12
6.3. Continuer le programme ICI ON RÉCUPÈRE!	12
6.4. Récupérer et disposer adéquatement les plastiques agricoles	13

6.5. Planifier la gestion des boues des fosses septiques.....	13
6.6. Planifier la gestion des boues municipales.....	13
7. PROCHAINS ENJEUX EN GMR	13
7.1. Performer dans la collecte des matières organiques.....	13
7.2. Performer dans la récupération des résidus de CRD à l'écocentre	14
7.3. Connaître mieux la gestion des matières résiduelles dans les ICI	14
8. CONCLUSION.....	14

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Quantités de matières collectées (t.m).....	4
Tableau 2. Quantités par habitant en 2016.....	5
Tableau 3. Quantités reçues à l'écocentre en 2015.....	6
Tableau 4. RDD collectés en 2016.....	7
Tableau 5. Quantités éliminées	8
Tableau 6. Tableau comparatif MRC et moyenne québécoise (kg/hab./an).....	8

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Quantités collectées de 2011 à 2016 (tonne)	5
Figure 2. Répartition par catégorie de matières collectées	6
Figure 3. Comparaison répartition matières MRC et moyenne nationale	9

1. INTRODUCTION

L'année 2016 était particulièrement chargée en ce qui a trait aux matières résiduelles. En effet, de grands dossiers sont ouverts, planifiés et pour certains finalisés tels que le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), les contrats de collectes, l'écocentre et le plan de communication.

Rappelons que le PGMR est avant tout un document légal de planification de la gestion des matières résiduelles pour les cinq prochaines années (2016 – 2021). L'élaboration d'un PGMR conforme est une obligation de la Loi sur la qualité de l'environnement. Il nous sert également d'outil de travail où tout ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC est quantifié, estimé et planifié. Un plan d'action comprenant plus d'une quarantaine de mesures est élaboré avec un échéancier de mise en œuvre et des estimations budgétaires. Le PGMR de la MRC de Pierre-De Saurel a été analysé par le **Ministère du Développement durable, Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques** (MDDELCC) et a été jugé conforme en mars 2016. Maintenant, à nous collectivement de réaliser les mesures de ce PGMR.

L'autre grand dossier est l'ouverture de trois appels d'offres. Le premier appel d'offres portait sur le renouvellement du contrat de collecte porte-à-porte des matières recyclables, des matières organiques et des résidus ultimes. Le second étant celui pour le transport et le traitement des matières apportées par les citoyens à l'écocentre. Ces matières sont majoritairement des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD). Le troisième consistait à la fourniture des bacs bruns pour la collecte des matières organiques. Un contrat a donc été octroyé à deux fournisseurs pour la livraison des bacs dès le premier trimestre 2017.

Un autre dossier, non moins important, est la conception et la mise en œuvre d'un plan de communication afin d'informer, de sensibiliser et d'éduquer (ISÉ) les citoyens sur les enjeux liés à la collecte des matières organiques et toute la procédure de collecte afin de les faire adhérer à la démarche tout en leur facilitant la tâche. Ce plan de communication de grande envergure est en œuvre depuis 2016 et se poursuivra durant toute l'année 2017.

2. QUANTITÉS

Les statistiques tenues à jour sur les quantités démontrent les situations suivantes.

2.1. Quantités totales 2011-2016

Une rétrospective sur les six dernières années (2011 – 2016) donne un aperçu des quantités collectées dans le secteur résidentiel des douze municipalités et les petits ICI (industries, commerces et institutions). Les grands ICI ayant des contrats privés ne sont pas inclus.

Tableau 1 Quantités de matières collectées (t.m)

	Ordures ménagères	Matières recyclables	Matières organiques	Résidus de CRD*	Total
2011	19 949	5 423	806	-	26 178
2012	19 160	5 426	1 042	140	25 768
2013	19 668	5 406	988	202	26 264
2014	19 425	5 064	1 105	320	25 914
2015	19 776	5 029	1 291	959	27 055
2016	18 533	4 727	1 367	2 169	26 795
Moyenne	19 418	5 179	1 100	758	26 329
Pourcentage	74 %	20 %	4 %	3 %	100 %

*CRD : résidus de construction, de rénovation et de démolition.

Le bilan est sensiblement le même pour les six dernières années en terme de quantités collectées et de récupérées. La quantité totale collectée demeure autour de 26 000 tonnes alors que le taux d'enfouissement représente près du ¼ des quantités collectées.

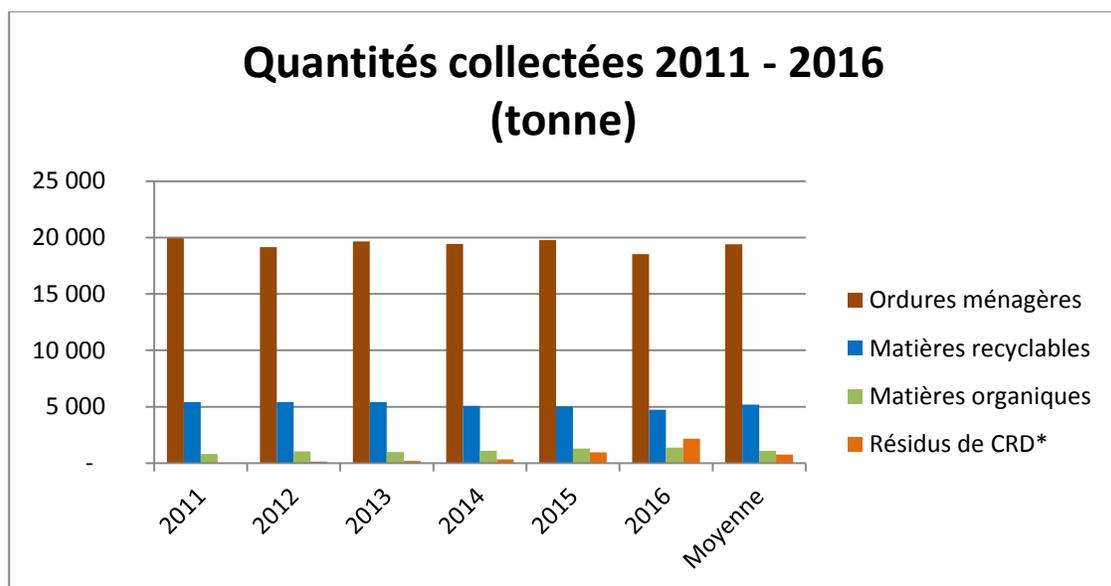
Toutefois, il y a deux différences pour l'année 2016 :

- 2 169 tonnes de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) ont été récupérées à l'écocentre qui a ouvert ses portes en 2016;
- 1 367 tonnes de matières organiques ont été récupérées, une augmentation nette par rapport aux années précédentes en raison de la collecte des matières organiques dans la municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel ainsi qu'une plus large participation aux collectes spéciales de résidus verts.

Figure 1. Quantités collectées de 2011 à 2016 (tonne)

Ainsi, comme le démontre cette figure, la part qui est enfouie représente 74 % de ce qui est collecté. Fait important : dans cette quantité enfouie, plus de la moitié est constituée de matières organiques (résidus verts et résidus alimentaires) qui peuvent être recyclées biologiquement et transformées en compost ou en gaz.

Dans cette même quantité enfouie, il y a également plus de 2 000 tonnes de matières recyclables qui peuvent être facilement détournées de l'élimination en faisant un tri plus adéquat.



CRD : construction, rénovation et démolition

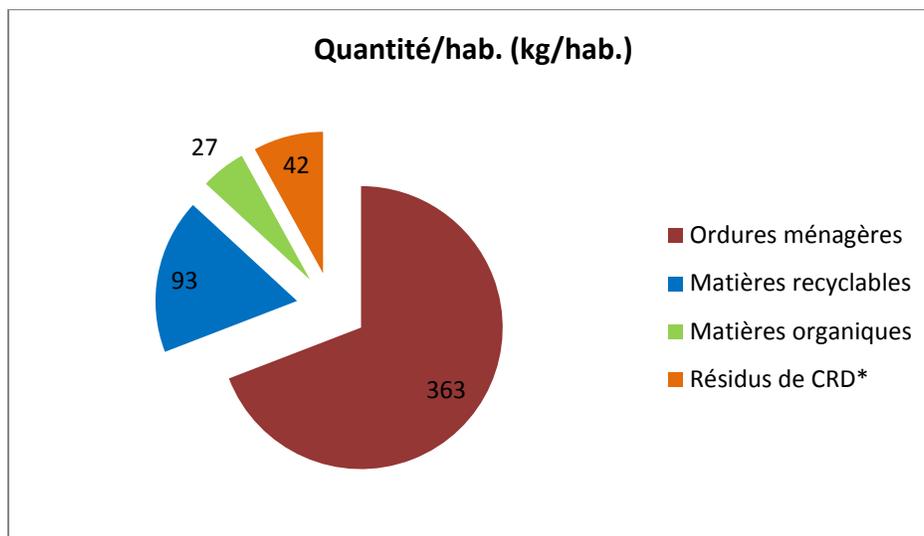
2.2. Quantités par habitant

Le tableau suivant illustre les quantités par habitant. Ces quantités sont collectées sur l'ensemble du territoire de la MRC, comprenant les secteurs résidentiel et ICI.

Tableau 2. Quantités par habitant en 2016

	Ordures ménagères	Matières recyclables	Matières organiques	Résidus de CRD*	Total
Quantité totale (tonne)	18 533	4 727	1 367	2 169	26 795
Quantité/hab. (kg)	363	93	27	42	525
%	69 %	18 %	5 %	8 %	100 %

Figure 2. Répartition par catégorie de matières collectées



2.3. Quantités reçues à l'écocentre en 2016

Le bilan quantitatif de l'écocentre est comme suit :

Tableau 3. Quantités reçues à l'écocentre en 2016

Matières	Quantité (tonnes)	Traitement/élimination
Béton	297	Traitement
Bardeaux	539	Traitement
Bois	982	Traitement
Briques	219	Traitement
Déchets	1 234	Élimination
Branches*	775	Traitement
Total	4 047	

*Les branches sont broyées sur place. Le paillis est donné aux citoyens.

2.4. Résidus domestiques dangereux

Plusieurs points de collecte de résidus domestiques dangereux sont implantés sur le territoire de la MRC. Certains sont municipaux, comme l'écocentre et les points de dépôt dans les municipalités rurales, d'autres sont privés comme les magasins de quincaillerie.

Les quantités totales collectées en 2016 s'élèvent à plus de 67,3 tonnes, soit environ 1,31 kg/habitant. Il s'agit d'une augmentation de 24 % par rapport à 2015.

Le tableau suivant détaille les quantités des différentes catégories de RDD :

Tableau 4. RDD collectés en 2016

Matières	Quantités
Peinture (KG)	45101,37
Huile (KG)	4340,56
Organiques (KG)	12017,28
Inorganiques (KG)	586,26
Piles (KG)	4310,14
Aérosols peinture (unité)	1 800
Aérosols peinture (KG)	499,83
Aérosols huile (unité)	67
Aérosols huile(KG)	11,58
Aérosols Autres (unité)	747
Aérosols autres (KG)	144,03
Antigel (KG)	321,9

2.5. Halocarbures

La MRC, dans le cadre de l'entente de partenariat avec Recyclo-Centre, a traité 907 appareils frigorifiques contenant des halocarbures.

3. COMPARAISON À L'ÉCHELLE DU QUÉBEC

3.1. Quantités éliminées

Selon le bilan 2012 de la gestion des matières résiduelles au Québec publié par Recyc-Québec, la quantité éliminée par habitant est de 724 kg. Sur le territoire de la MRC, la quantité éliminée est en moyenne de 655 kg/habitant (moyenne 2011 – 2014) selon les données du MDDELCC. Ainsi, on élimine 69 kg/hab. de moins que la moyenne dans la province, soit 10 % de moins.

Le tableau suivant démontre les quantités éliminées sur le territoire de la MRC :

Tableau 5. Quantités éliminées

	Population	Quantités	Résidentiel	ICI	CRD	Total
2011	50 317	Tonnes	19 621	6 426	8 750	34 797
		kg/hab.	390	128	174	692
2012	51 256	Tonnes	18 917	4 983	7 835	31 735
		kg/hab.	369	97	153	619
2013	51 701	Tonnes	19 339	13 705	570	33 614
		kg/hab.	374	265	11	650
2014	51 156	Tonnes	19 017	12 739	1 928	33 684
		kg/hab.	372	249	38	658

ICI : industries, commerces, institutions

CRD : construction, rénovation, démolition.

Au moment de la rédaction de ce bilan (février 2017), les données sur l'élimination pour les années 2015 et 2017 ne sont pas publiées par le MDDELCC.

3.2. Performance 3RV

Une autre comparaison porte sur la répartition des quantités générées, récupérées et éliminées des matières mises au chemin par les citoyens (ICI non inclus). En effet, cette deuxième comparaison utilise comme référence les données de la dernière étude de caractérisation de RECYC-QUÉBEC menée en 2012 – 2013 qui porte uniquement sur le secteur résidentiel. Afin d'avoir un comparatif réaliste, les données de collectes de la MRC sont corrigées de manière à prendre en considération uniquement les quantités mises au chemin par le secteur résidentiel en déduisant les quantités générées par les petits ICI desservis porte-à-porte.

Le tableau suivant donne un aperçu entre les quantités par habitant générées, récupérées et éliminées de la MRC avec la moyenne québécoise.

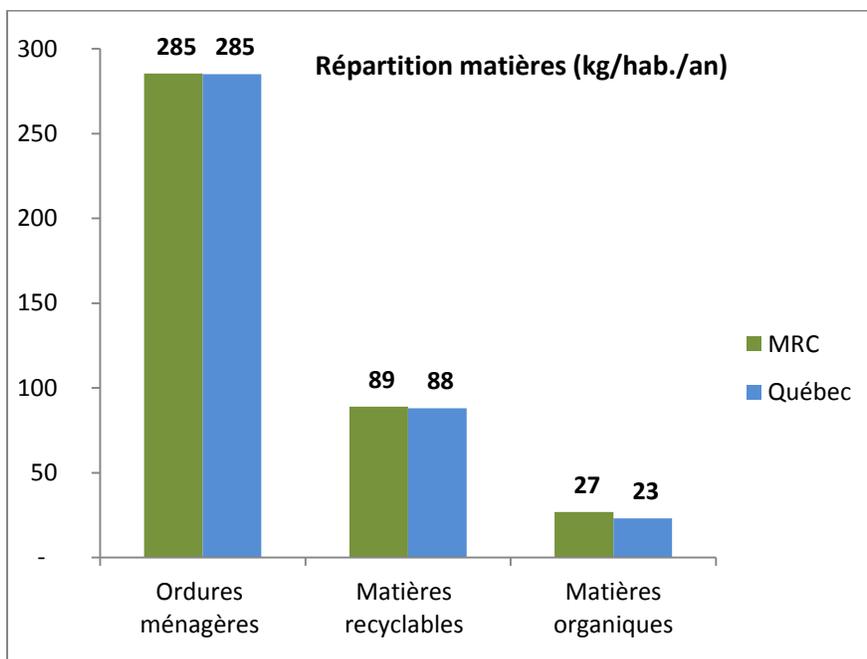
Tableau 6. Tableau comparatif MRC et moyenne québécoise (kg/hab./an)

	MRC	Québec	Écart	Écart en %
Ordures ménagères	285	285	1	-
Matières recyclables	93	88	1	5 %
Matières organiques	27	23	2	5 %
Total	405	396	2	9 %

La génération totale est supérieure à la moyenne nationale de 9 %. À noter que cet écart est dû à un taux de recyclage supérieur pour les matières recyclables et les matières organiques.

Le graphique suivant illustre cette comparaison.

Figure 3. Comparaison répartition matières MRC et moyenne nationale



3.3. Performance du taux de recyclage

Selon l'étude de caractérisation précédemment citée, la quantité de matières recyclables générée par citoyen est de 139 kg/an. En 2016, dans la MRC, 93 kg/hab de matières recyclables ont été récupérés, auxquelles 8 % de matières non visées sont déduites. Le taux de récupération des matières recyclables dans la MRC est de l'ordre de 62 % (86 kg récupérés sur un potentiel de 139 kg). Ce taux peut être rehaussé grâce à un effort de sensibilisation.

4. COMMENT AMÉLIORER LA PERFORMANCE?

La performance peut être améliorée en faisant la promotion des 3 RV, soit par ordre de priorité : **Réduction, Réemploi, Récupération, Valorisation**. En effet, le premier principe est la réduction à la source; le meilleur déchet étant celui qui n'est pas produit.

4.1. Comment réduire?

On peut réduire en consommant de manière responsable afin d'éviter le gaspillage et le suremballage. Pendant la période estivale, on peut pratiquer l'herbicyclage qui consiste simplement à laisser les rognures de gazon sur place au moment de la tonte. C'est un processus naturel pour restituer au sol ce qu'il a donné. Les rognures se dessèchent, se transforment rapidement en matières organiques et enrichissent le sol tout en préservant l'humidité.

Pour ceux et celles qui veulent se rapprocher encore plus de la nature, il est possible de pratiquer le compostage domestique qui est une façon de produire du terreau de bonne qualité et à un bon prix : cela ne coûte que le temps consacré à entretenir la compostière. À ce sujet, la MRC subventionne des compostières domestiques.

4.2. Comment réemployer?

Quant au réemploi, il s'agit de passer au suivant. Les objets encore réutilisables, comme les appareils électroniques, les vêtements et les jouets peuvent être remis aux organismes communautaires qui les redistribuent. Le Recyclo-Centre recueille annuellement quelque 1 500 tonnes d'articles, qu'il revend.

4.3. Comment disposer de manière sécuritaire certaines matières?

Certaines matières résiduelles, comme les résidus domestiques dangereux (RDD) et les halocarbures, présentent un danger pour les personnes et pour la qualité de l'environnement. La disposition de ces matières doit s'effectuer de manière particulière. Ces produits ne doivent pas se retrouver ni dans les contenants à ordures ni dans les contenants de recyclage.

Afin d'offrir un service aux citoyens, la MRC a conclu des ententes avec Recyclo-Centre qui constitue un point de dépôt conforme des RDD, des produits électroniques et de traitement des appareils contenant des halocarbures. Le service est offert sans frais aux citoyens de la MRC.

4.4. Disposer adéquatement les RDD

Les RDD sont les acides, les bases, les pesticides, les bouteilles de butane et de propane, les détergents puissants, etc. En général, ces produits sont identifiés avec les pictogrammes suivants :



Cependant, certains RDD ne portent pas ces pictogrammes, mais ils en font partie comme les piles, les peintures et les lampes au mercure. Ces matières peuvent être acheminées au Recyclo-Centre et à l'écocentre, et ce, gratuitement pour les résidents de la MRC.

4.5. Disposer les produits électroniques

Le Recyclo-Centre accepte tous les produits électroniques, qu'ils soient fonctionnels ou pas. Les appareils qui fonctionnent encore sont revendus. Les appareils en fin de vie sont démantelés et les composants sont recyclés.

4.6. Dépolluer et traiter les appareils contenant les halocarbures

Les appareils frigorifiques contiennent des halocarbures qui sont dommageables pour la couche d'ozone. Les halocarbures sont des fluides qui doivent être récupérés selon le règlement sur les halocarbures. La MRC a conclu une entente avec Recyclo-Centre pour la récupération de ces fluides. De 2011 à 2016, 4158 appareils ont été traités. Les citoyens de la MRC peuvent faire collecter leurs appareils en appelant le Recyclo-Centre au numéro 450 742-3682 ou bien en déposant les appareils au 165, avenue de l'Hôtel-Dieu, à Sorel-Tracy.

5. QUELS SONT LES AVANTAGES D'AMÉLIORER LA PERFORMANCE?

Les avantages s'inscrivent dans une approche de développement durable. Autrement dit, les avantages sont d'ordre environnemental en protégeant les ressources comme le climat, la qualité de l'air et de l'eau. Ils sont d'ordre économique par une utilisation optimum des ressources.

Au niveau régional et sur le plan financier, la réduction de l'élimination permet de réduire les redevances à l'élimination et par contrecoup l'augmentation du taux de récupération qui se traduit par des compensations financières plus conséquentes de la collecte sélective.

Savez-vous qu'en plus du bénéfice environnemental de recycler, il y a également des avantages financiers? La collecte sélective est en effet subventionnée par un programme gouvernemental. Plus une municipalité performe dans sa collecte sélective en rehaussant son taux de récupération, plus elle reçoit de subventions. Alors qu'à contrario, plus une municipalité enfouit, plus elle paie de redevances au gouvernement pour l'élimination. Le mot d'ordre : réduire, récupérer plus et éliminer moins!

6. PROJETS EN COURS

6.1. Mise en œuvre du plan de communication

En 2016, la MRC a entamé la mise en œuvre du plan de communication planifié en 2015. Ce plan consiste en un ensemble cohérent de moyens d'information, de sensibilisation et d'éducation à la gestion adéquate des matières résiduelles en général et la collecte des matières organiques en particulier. L'objectif étant de performer par la réduction, le réemploi et la récupération notamment le recyclage des matières organiques par le compostage.

Ce plan de communication est mis en œuvre avec les partenaires régionaux de la MRC dont, entre autres, la Commission scolaire de Sorel-Tracy, le Cégep de Sorel-Tracy, le CISSS Pierre-De Saurel, la Chambre de commerce et d'industrie Sorel-Tracy, l'Office municipal d'habitation (OMH), les organismes travaillant avec les aînés, avec les jeunes, etc. Tous ces partenaires ont été rencontrés pour leur expliquer les objectifs du plan de communication et solliciter leur aide. Ils ont unanimement accepté de participer à la réalisation et à la réussite du projet.

La judicieuse stratégie de déployer le plan de communication avec l'aide des partenaires de la MRC a deux avantages : d'une part, les partenaires étant plus près de la population, que ce soit les élèves dans le monde scolaire, les résidents dans les centres d'hébergement, permettent de faire passer le message de manière adéquate; d'autre part, le travail avec les partenaires tissera des liens plus étroits avec les communautés de la MRC et ouvrira les portes pour d'autres partenariats dans les futurs dossiers.

6.2. Généraliser le recyclage dans les multilogements

Depuis l'automne 2014, la MRC a mis en œuvre un ensemble d'outils pour inciter les propriétaires d'immeubles locatifs à mettre à la disposition des résidents des contenants à recyclage. Ces outils sont une nouvelle réglementation qui définit les responsabilités.

Ainsi, 25 conteneurs se sont ajoutés pour desservir 741 unités de plus et atteindre un total de 1 133 d'unités d'occupation desservies par conteneurs. Des identifiants sont collés sur les contenants et des cartons d'information sont remis aux locataires. Il reste encore quelques propriétaires récalcitrants à convaincre afin de doter leurs immeubles en contenants suffisants.

6.3. Continuer le programme ICI ON RÉCUPÈRE!

Le programme ICI ON RÉCUPÈRE! consiste à proposer aux ICI d'effectuer un audit et ensuite une caractérisation de leur gestion des matières résiduelles. À l'issue de cette intervention, l'organisme recevra des recommandations afin de mieux gérer ses matières résiduelles.

Il peut également être accompagné dans son processus d'obtention de la certification ICI ON RECYCLE. Une quarantaine d'entreprises ont bénéficié de ce programme. La continuation de ce programme est très souhaitable.

6.4. Récupérer et disposer adéquatement les plastiques agricoles

Le projet d'implanter des collectes spéciales des plastiques agricoles est en cours de planification. Les agriculteurs concernés seront invités à collaborer à ce projet afin de déterminer la meilleure manière de collecter ces matières notamment par apport volontaire ou collecte de ferme en ferme à des dates déterminées correspondant à des périodes durant lesquelles ces plastiques sont produits.

6.5. Planifier la gestion des boues des fosses septiques

Conformément au règlement provincial sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées, les municipalités ont la responsabilité de vérifier la conformité des fosses septiques et la régularité de leur vidange. Les boues doivent être également traitées en conformité avec la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Le MDDELCC préconise l'épandage agricole, le compostage et la biométhanisation. L'élimination doit rester la dernière disposition à envisager si les matières ne peuvent pas être traitées biologiquement en raison de leur composition.

6.6. Planifier la gestion des boues municipales

Sur le territoire de la MRC, les infrastructures de traitement des eaux usées sont des étangs aérés. Les municipalités ont la responsabilité de planifier le traitement des boues selon les directives du MDDELCC, en particulier de privilégier l'épandage sur les terres agricoles. Toutefois, cette forme de traitement est conditionnée à un processus d'autorisation.

7. PROCHAINS ENJEUX EN GMR

7.1. Performer dans la collecte des matières organiques

Le choix de collecte et de traitement des matières organiques étant fait, l'enjeu actuel est la participation des citoyens afin de performer en termes de quantités collectées, mais aussi en termes de qualité des matières collectées. En effet, selon les caractérisations, près de la moitié des matières résiduelles générées par les ménages sont composées de matières organiques. À l'échelle de la MRC, le gisement potentiel est estimé à près de 10 000 tonnes/an, soit environ près de 200 kg/ha. Toutefois, les expériences d'autres municipalités ont démontré que les quantités collectées ne dépassent pas les 100 kg/habitant. Ainsi, à Sainte-Victoire-de-Sorel, au cours de la première année d'implantation de la collecte, 215 tonnes ont été récupérées, soit 86 kg/hab.

Cependant, grâce à 39 collectes par an et à un plan de communication d'envergure, la MRC compte sensibiliser la population à une forte participation qui devrait se traduire par un taux de récupération conséquent.

La collecte des matières organiques débutera le 1^{er} mai 2017. Les bacs bruns pour la collecte seront distribués en mars et avril 2017. En plus du bac roulant, chaque logement et unité ICI recevra un petit bac de cuisine et une trousse d'information qui fournit une information exhaustive sur tous les aspects liés à la collecte des matières organiques, par exemple, un calendrier de collectes, les matières acceptées, les trucs et astuces pour éviter les désagréments et les contraintes, etc. Un site internet, une application mobile, une page facebook sont aussi mis à la disposition des citoyens.

7.2. Performer dans la récupération des résidus de CRD à l'écocentre

À la suite de l'implantation de l'écocentre régional, la MRC compte maximiser les quantités de résidus de CRD, de résidus verts et de RDD apportées à l'écocentre par les citoyens. Nouvellement construit, l'écocentre est ouvert en 2016 et a reçu 4 047 tonnes de matières. Le défi actuel consiste à trier correctement les matières afin d'en recycler le maximum et d'atteindre un taux de récupération de l'ordre de 85 % conformément aux objectifs du PGMR.

7.3. Connaître mieux la gestion des matières résiduelles dans les ICI

La MRC est responsable de la planification de toutes les matières résiduelles générées sur son territoire. C'est l'objet du Plan de gestion des matières résiduelles. Le secteur ICI (industries, commerces et institutions) est l'un des grands générateurs des matières résiduelles. Toutefois, la gestion des matières résiduelles dans le secteur ICI est relativement mal connue. La MRC se propose de mieux connaître la réalité des matières résiduelles dans ce secteur, notamment par la conduite d'études, et ce, selon les ressources qu'il serait possible d'allouer. Les résultats de ces études permettront de trouver des pistes de solutions afin d'améliorer la gestion des matières résiduelles dans le secteur ICI.

8. CONCLUSION

Une nette avancée dans le dossier des matières résiduelles marque l'année 2016 dans la MRC de Pierre-De Saurel. Ainsi tous les services sont offerts : collectes porte-à-porte des matières organiques, des matières recyclables, des résidus ultimes, des encombrants et des résidus verts (branches et feuilles). Un service d'apport volontaire à l'écocentre comme les résidus de CRD, RDD, encombrants est également offert cinq jours par semaine.

Le prochain défi est d'optimiser ces services par un bon tri à la source afin d'augmenter les taux de récupération et de tendre vers la réduction des quantités enfouies en n'éliminant que l'irréductible résidu ultime qui n'offre plus aucun potentiel de récupération. À cet effet, le plan de communication actuellement en cours de déploiement gagnerait à être reconduit pour les cinq prochaines années.